Communication publicitaire

Actions • ISR •

Ecofi Optim Variance

Ecofi Optim Variance est un FCP ISR qui permet de concilier recherche de performance et amortissement des chutes brutales du marché des actions.

Classification SFDR
Article 8

Horizon d'investissement
5 ans

Risque*
1 2 3 **4** 5 6 7

Profil du fonds

Portefeuille actions	60 → 100 %
Poche "indice" FCI EMU 50	0 → 100 %
Poche "minimum variance"	0 → 100 %

Ecofi Optim Variance en bref...

- Un FCP actions zone Euro
- La combinaison d'un portefeuille actions et d'un portefeuille de couverture
- Un objectif de volatilité annualisée inférieur à 80 % de celle de l'indice de référence (FCI EMU 50)

Investir dans les actions tout en limitant la volatilité

Afin de traverser au mieux les différentes phases de marché, la gestion combine deux stratégies complémentaires, dans le cadre d'une approche « smart bêta », avec pour objectifs :

- tirer parti des phases de forte hausse par un investissement dans un panier d'actions de la zone Euro ;
- réduire les conséquences des oscillations de la volatilité des marchés actions par un investissement dans une poche actions de type « minimum variance ».

Une gestion actions pilotée par le risque

La pondération entre les deux poches actions et le réglage de la stratégie de couverture varie en fonction des anticipations de marché prises en compte par Ecofi.

La gestion de cette pondération est discrétionnaire. Elle s'appuie sur des méthodes quantitatives mais le gérant conserve une forte marge de manœuvre en fonction de ses convictions.

Un univers d'investissement grandes capitalisations de la zone Euro

Au sein du portefeuille actions, la première poche est composée d'actions de la zone Euro et réplique au mieux l'indice.

La deuxième effectue une sélection de valeurs de grandes capitalisations les moins volatiles et les plus liquides, cotées en euros.

Nous affectons à chaque action de cet univers un poids en permanence inverse à son risque afin de mieux diversifier le portefeuille et de diminuer son risque global par rapport à son indice de référence.

Le portefeuille « minimum variance » aura un comportement meilleur que l'indice dans les phases de marchés volatiles. Toutefois, il dégagera des performances plus faibles dans les phases de forte hausse.

> **Ecofi Optim Variance est un placement qui donne l'opportunité d'investir sur les marchés actions en pilotant les risques.**



Tony Boisseau
Gérant actions depuis 2012

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus.
Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs de la SICAV ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : actions zone Euro.

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la notation PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, pornographie, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides, huile de palme) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

02 Notation des valeurs

Critères de l'évaluation

- **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management…

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- du processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note fondamentale et de la note PRISME ;
- de l'appréciation du risque valeur et du risque marché/secteur.

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

[1] Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul, se reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

Avantages

- Un investissement en actions qui permet d'optimiser le couple performance/volatilité
- Une limitation de l'impact d'une chute brutale des marchés actions

Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital
- Risque actions
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de durabilité

Caractéristiques

Classification AMF : Actions des pays de la zone Euro
Code ISIN : FR0011161207
Forme juridique : FCP de droit français
Classification SFDR : Article 8. Ce fonds promeut des critères ESG mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
Dépositaire/Conservateur : Caceis Bank France

Valorisateur : Caceis Fund Administration
Société de gestion : Ecofi
Date de création : 15 mars 2012
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Zone Euro
Indice de référence : La performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice FCI EMU 50 (dividendes nets réinvestis en cours de clôture).

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11h30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) Règlement J+1
Valeur initiale de la part : 10 000 euros
Frais de gestion : 1,25 % TTC (maximum) de l'actif net
Commissions de souscription : Néant
Commissions de rachat : Néant
Commission de mouvement : Néant
Commission de surperformance : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Informations Clés ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI